

Jacques Chirac : la reconnaissance du handicap d'origine psychique

En cette période d'hommage à Jacques Chirac, l'Unafam (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) souhaite saluer cette figure politique qui a œuvré pour faire reconnaître les droits des personnes en situation de handicap, améliorer leur quotidien et celui de leurs proches afin de bâtir une société plus solidaire.

Jacques Chirac aura marqué de son empreinte la politique du handicap tout au long de son parcours politique

La "grande loi" dite d'orientation en faveur des personnes handicapées fut adoptée le 30 juin 1975 alors qu'il était Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing. Ce texte acte la création des établissements ou services d'accueil et de soins destinés à recevoir les personnes handicapées adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants.

Lors de son second passage à Matignon, Jacques Chirac apposa sa signature au bas d'un autre texte fondateur : la loi du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées, loi qui oblige toutes les entreprises de vingt salariés et plus à employer au moins 6 % de personnes en situation de handicap.

Jacques Chirac : la première apparition de la notion du handicap d'origine psychique

Mais pour nous, l'Unafam, pour les personnes en situation de handicap, et particulièrement pour les personnes vivant avec des troubles psychiques et leur entourage, Jacques Chirac restera l'instigateur de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées adoptée le 11 février 2005. Ce texte instaure de nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap et, **pour la première fois, apparait la notion du handicap d'origine psychique.**

Il est vrai qu'il était directement concerné par la maladie de sa fille Laurence, "le drame de sa vie" disait-il. Lors de l'adoption de la loi de 2005, il fera d'ailleurs référence à « *sa longue expérience, dans ce domaine, depuis plus de trente ans* ».

Quelques jours avant l'adoption de la loi de 2005, Jacques Chirac avait prononcé ces paroles : « *En devenant plus accueillante aux personnes handicapées, la société sera, en réalité, plus accueillante à tous. Aux personnes âgées, aux parents de très jeunes enfants, à toutes celles et à tous ceux qui ont des problèmes passagers de mobilité à la suite d'un accident ou d'une maladie. [...] Enfin, et peut-être surtout, le refus de l'isolement, de l'indifférence et de l'exclusion confèrera à notre société, n'en doutez pas, un supplément d'âme dont chacun profitera.* »

Monsieur Chirac, vous avez **personnellement décidé la reconnaissance du handicap d'origine psychique jusqu'alors impensé.** Vous avez permis que ce handicap ne soit plus totalement ignoré des politiques publiques.

Nous nous souvenons.

Contact :

Elsa Ansquer – Responsable communication Unafam / elsa.ansquer@unafam.org / 01 53 06 30 92

